

Equipement §)

Feux de route _____
 Feux de croisement _____
 Feux de position A (E) _____
 Feux rouges R (E) _____
 Feux stop _____
 Clignoteurs av _____ AV- 4 (E) _____ ar 2a (E) _____
 Catadioptres av _____ I (E) _____ ar I (E) _____
 Feux de gabarit av _____ I/R (E) centre _____
 Feux complément. feu de danger BOSCH-Eisemann CH 1 0880 01/02 _____
 Eclairage plaques _____
 Essuie-glace _____ avec/sans lave-glace _____
 Avertisseurs Hella 002 952 / CH 5 0201 08 _____
 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation _____

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Chariot de travail (vhc, spécial) _____
 Marque et type FAHR M 1102 _____
 Homologation N° CH 5252 23 _____
 Carrosserie moissonneuse-batteuse avec ... *) _____
 Places total 1 _____ avant 1 _____
 Poids à vide sel. la faucheuse **) Carburant D _____
 Charge utile CV-impôt 28,78 _____
 Poids total id. _____ Cylindrée 5652 _____

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial: largeur 3400 mm.
- **) Pour l'immatriculation comme moissonneuse-batteuse avec cueilleuse de maïs "Geringhoff", voir fiche complémentaire I
 Pour d'autres cueilleuses de maïs, il sera établi d'autres fiches complémentaires.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- plombage sur butée de pleine charge;
- la faucheuse doit être assurée;
- les diviseurs doivent être démontés;
- la goulotte de décharge doit être repliée et assurée, de même l'échelle;
- la barre-faucheuse doit être munie d'une protection;
- protection marquée jaune/noir sur la largeur du rabatteur, équipée de feux de position et de clignoteurs;
- marquage jaune/noir sur l'échelle ainsi qu'à l'arrière du véhicule avec feu de gabarit;
- des fanions marqués jaune/noir (600x300 mm) sont exigés sur les supports déployés des feux arrière.
- un feu orange de danger est exigé.

Lieu et date de l'homologation
 Niederwenningen, 13.4.76

Genre du véhicule	*)	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail (vhc. spécial)		F A H R	M 1 1 0 2	CH 5252 23

FICHE COMPLÉMENTAIRE I (avec cueilleuse de maïs "Geringhoff")

Carrosserie		moissonneuse-batteuse, cueilleuse de maïs		Poids		avant	arrière	total
Nombre de portes		(s.d.avec cabine)		Poids à vide	6140	1560	7700	
Ceintures sécurité		Rétroviseur	de chaque côté	Charge utile				
Cale	1/ 540x220x320 mm	Attelage		Poids total	6140	1560	7700	
Antivol				Garantie fabr.	6700	2000	8000	
Nombre de places	1 av			Dimens. pneus	23.1-26	11.5/18-15		(Variantes
		centre		Ply / bar	12 / 1,7	6 / 2,0		voir
				Charge	7725	2820		remarques)
				pour V max	25	25		
Dimensions	int.	ext.		Garantie poids remorqueable avec frein				
Longueur		9700	Empattements 3500	Garantie poids remorqueable sans frein				
Largeur		3120 *)		Garantie poids de l'ensemble				
Hauteur		3500	Vole av 2500 ar 2020	Poids remorqueable testé				
Porte à faux	lat.			Vitesse maximale selon le constructeur				20 km/h
	av	4550		Vitesse maximale testée à 2650 t/min				20 km/h
	ar	1650	Braquage g 13600 d 13500					
Distance volant - vers l'avant du véhicule			3900 *)					

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial: distance du volant - vers l'avant du véhicule = 3900 mm; largeur 3120 mm.

Équipement : l'emplacement des feux de croisement est admis pour raisons techniques (différentes tables de coupe).

A noter dans le permis de circulation:

- plombage sur butée de pleine charge;
- l'essieu guidé doit porter au moins 20 % du poids effectif (lests); à contrôler;
- la faucheuse doit être assurée;
- la cheminée de vidange et l'échelle, repliées, doivent être assurées;
- protection avec marquage jaune/noir sur les pointes des diviseurs, équipée de feux de position et de clignoteurs;
- miroirs d'angles exigés;
- fanions jaune/noir (600x300 mm) sur supports des feux arrières déployés;
- marquage jaune/noir sur l'échelle; de même à l'arrière du véhicule + 1 feu de gabarit;
- feu orange de danger exigé.

Chariot de travail
(véhicule spécial)

F A H R

M 1102

CH 5252 23

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E

II

Complément du 20.09.77 à Niederwenningen - Br

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : 20,0 km/h, M3, 1A 36,0 = 86 dB/A

à proximité de l'échappement: 94 dB/A au régime de 2775 t/min

Mesures de la fumée : sous pleine charge BOSCH noircissement 0,5 (2750 t/min)
en accélération Bacharach 3,0